

Confirmation

15/03/2024

Sur la base des documents soumis, il est maintenant possible de confirmer que le produit répond aux exigences établies dans les règlements/normes suivants et peut être utilisé comme indiqué par la ou les catégories citées ci-dessus.

Firma:	Max Baldinger AG	
	Alte Bahnhofstrasse 67	5464 Rümikon, Suisse
	E-Mail: info@baldinger.biz	Internet: https://www.baldinger.biz/shop/
Produkt:	Opti-mum Red	
	Produits pour la transformation des aliments	Nutriments pour levures, préparations combinées, etc. // Produits pour la vinification

Prüfungsstandard:	Restriction:	Gültig bis:
<i>Ordonnance sur l'agriculture biologique</i>	VR: Oui, VF: Non, HY: Non	31/12/2024
<i>Bio Suisse</i>	VR: Oui, VF: Non, HY: Non	31/12/2024
<i>Demeter Suisse</i>	VR: Uniquement avec l'autorisation spéciale de la commission de protection des marques Demeter (MSK). VF: Non, HY: Non	31/12/2024

La norme d'audit "Ordonnance sur l'agriculture biologique" se réfère à Ordonnance suisse sur l'agriculture biologique 910.181, art. 3b et au règlement européen (CE) n° 2021/1165, annexe V, partie D. Les normes d'audit "Bio Suisse" et "Demeter" se réfèrent à leurs cahiers des charges. Notre approche de la mise en œuvre de ces règlements est décrite dans les "Critères d'enregistrement dans la liste des intrants pour la vinification en Suisse".

Cette confirmation est valable jusqu'au: 31/12/2024
